



LYCEE JACQUES AMYOT
6 bis, rue Edmond Michelet
77011 MELUN CEDEX

PRESTATION DE GARDIENNAGE DE NUIT DE L'INTERNAT
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

REGLEMENT CONSULTATION MAPA

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 29 juin 2018
HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 17h

- **Pouvoir adjudicateur** : Daniel DJIMADOUM (Provisieur)
Lycée Jacques Amyot
6 bis, rue Edmond Michelet
77 011 Melun Cedex

- **Personne à contacter** : Annick DAULCLE (secrétaire d'Intendance)
Lycée Jacques Amyot
Service Intendance
Tel : 01.64.71.47.25 (ligne directe)

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Article 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le titulaire du présent marché devra assurer la surveillance et le gardiennage de nuit de l'internat du lycée Jacques Amyot sis au 6 bis, rue Edmond Michelet - 77011 Melun. Cet internat héberge 78 étudiants.

L'internat du lycée Jacques Amyot (31 chambres sur 5 niveaux) a la capacité d'accueillir 78 étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles. La sécurité des étudiants induit un filtrage et un contrôle d'accès qui exigent une rigueur déterminante dans la prestation.

Le prestataire participera aux exercices d'évacuation incendie réglementaire et apportera un concours en cas de besoin.

Les prestations doivent permettre de :

- assurer **la sécurité incendie**,
- surveiller **l'accès** aux locaux de l'établissement,
- prévenir, d'intervenir et de **contrôler toute action suspecte sur le site**
- accueillir, de renseigner, de filtrer toute personne qui en demande l'accès
- secourir tout individu en difficulté.
- mettre en œuvre la procédure d'évacuation et d'alerte des services de secours en cas de nécessité

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics et selon le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

Article 2 : FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

Il est à noter que sauf exception, l'internat est fermé durant les mois de juillet et août.

Il ne fera pas l'objet de sous-traitance en raison de sa spécificité et du caractère sensible des prestations exigées : sécurité des personnes.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots, ni de variantes.

Article 3 : PROFIL DE LA SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE

En raison de la sensibilité de la prestation (sécurité des élèves parfois mineurs), la solidité financière et l'expérience de la société dans le domaine de l'Education Nationale seront déterminantes. Elle sera jugée en fonction :

- du montant du capital social
- du montant du chiffre d'affaires des 3 dernières années
- du nombre de salariés et garanties quant à la politique de remplacement des agents absents et temps de réactivité en cas de difficultés ou demandes du pouvoir adjudicateur.
- des références dans le domaine de l'Education Nationale sur justificatifs récents

Article 4 : DESCRIPTION DES MISSIONS

Article 3-1 : Missions de surveillance et de gardiennage (liste non exhaustive)

- Contrôler **strictement l'accès** au bâtiment et vérifier **systématiquement** les identités
- Effectuer des rondes de surveillance nocturne pour constater toute anomalie (locaux restés ouverts ou éclairage restés allumés)
- Consigner tous les évènements sur la main courante
- Assurer la mise en sécurité des installations techniques
- Collaborer et intervenir en cas de besoin majeur avec la personne d'astreinte habilitée
- Secourir les personnes et intervenir sur dysfonctionnement et incident
- Vérifier la fermeture du bâtiment

Article 3-1 : Missions de sécurité / incendie (liste non exhaustive)

- Vérifier l'état des installations SSI et intervenir en cas de problème
- Porter secours aux personnes victimes de malaises ou d'accidents
- Appliquer les consignes en cas d'incendie et alerter les services de secours (pompiers, police) en relation avec la personne d'astreinte professionnelle habilitée.
- Etre à la disposition des services de secours en cas de crise
- Alerter et accompagner les services de dépannage sur le site en cas de problème, en liaison avec la personne d'astreinte (panne d'électricité, fuite d'eau,.....)
- Participer aux différents exercices d'évacuation réglementaire des locaux
- Collaborer et intervenir en cas de besoin majeur avec la personne d'astreinte habilitée

Article 5 : QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DES AGENTS

Les personnels affectés à la surveillance doivent posséder au minimum les qualifications suivantes :

- Habilitation HOB0
- Qualification SSIAP1 et attestation de remise à niveau
- Trois années d'expérience
- Formation de secourisme (AFPS, SST,....)
- Formation théorique et pratique sur l'incendie et la manipulation d'extincteurs (eau, poudre et CO2)
- Une expérience dans le domaine de l'Education Nationale est fortement recommandée

Le titulaire du marché devra fournir l'agrément préfectoral pour chacun des agents qui assurera les prestations sur le site.

Ils devront en outre parler et écrire couramment le français.

Article 6 : DESCRIPTION DU SITE ET PARTICULARITES

- Internat du lycée Jacques Amyot sis au 6 bis, rue Edmond Michelet – Melun
- Horaires de prestation: 19h00 -6h00 (11h par nuit) du dimanche soir au samedi matin, soit 6 nuits par semaine.
- Base : **208 nuits travaillées** soit environ 35 semaines pour l'année scolaire de septembre à juin, à plus ou moins 10 nuits. (*Calendrier 2018/2019 joint*).
- Absence de gardiennage pendant les congés scolaires, les samedis, les jours fériés et les veilles de jours fériés sauf exception
- Travail au contact d'étudiants qui peuvent être mineurs

La visite du site pourra s'effectuer sur demande du 20 au 26 juin 2018 et sur rendez-vous auprès de Mme Daulcle.

Article 7 : CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :

Le contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Il est à noter qu'il n'y a pas de prestations sur les mois de juillet et aout sauf exception.

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 1 mois. En cas d'inexécution par le prestataire, de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat pourra être résilié 15 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet. Cette mise en demeure devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé par toutes les parties.

Les variantes ne sont pas acceptées, notamment, le prestataire ne pourra pas avoir recours à la sous-traitance dans l'exécution du contrat et ne pourra pas être transférer, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Article 8 : PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures et des offres devront être rédigées en langue française uniquement et présentées dans une **enveloppe unique cachetée contenant deux sous-enveloppes**

- une pour le dossier de candidature qui justifiera les capacités juridiques, économiques, techniques et financières
- une pour l'offre (proposition de contrat signé et paraphé), le Bordereau de prix unitaire (BPU) complété, le RIB et le mémoire technique

Les offres devront parvenir au lycée avant le 29 juin 2018, 17h

Article 9 : MODALITES DE REMISES DES PLIS

L'enveloppe devra être transmise sous pli et porter la mention :

MAPA – GARDIENNAGE – NE PAS OUVRIR

Le dépôt des offres se fera **par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ou sur place** (contre un récépissé) à l'adresse ci-dessous :

**Lycée Jacques Amyot
Service Intendance (Mme Daulcle)
6 bis, rue Edmond Michelet
77011 MELUN Cedex**

Toute offre parvenue hors délai ne sera pas examinée.

Article 10 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Le client retiendra l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- mémoire technique : 50%
- prix figurant au BPU : 50%

Informations devant figurer dans le mémoire technique

- Présentation de la société
- Carte professionnelle du chef d'entreprise
- La description de la tenue professionnelle des agents et de l'équipement technique mis en œuvre pour notre marché
- Pour chacun des agents qui assurera les prestations sur le site :
 1. copie du diplôme SSIAP1
 2. attestation de remise à niveau
 3. carte professionnelle
 4. agrément professionnel
- Critères de recrutement des agents (dont moralité et confidentialité)
- Dispositions à prendre en cas de manquement d'un agent (procédure et modalités de remplacement)
- Gestion des cas d'urgence : modalités de continuité du service et ajustements du nombre d'agents en cas de troubles graves